A quoi correspondent les 150 que vous avez soustrait?

Assignation de notre banque prêt professionnel

Par wael41488
Bonjour
Nous avons contracté un prêt professionnel avec mon associé. Depuis quelques mois nous éprouvons une difficulté à rembourser les échéances.
Après une mise en demeure, la banque nous adresse aujourd'hui une assignation au tribunal nous demandant de régler le montant restant, environ 275K? (je suis caution a 90 K? et mon associé a 75K?)
Je suis propriétaire à titre personnel de :
 1 appartement d'une valeur actuelle de 200K? (contracté avec un prêt immobilier dont il reste 130K?) de capital à rembourser. 1 appartement d'une valeur actuelle de 50K? (contracté avec un prêt immobilier dont il reste 30K?) de capital à rembourser
Dans le cas où le tribunal nous condamne à payer les 275K, je souhaite savoir si peux leur céder mes 2 biens et payer le montant restant environ 20K?
Cordialement
Bonjour
Vous faites un mauvais calcul puisque si vous vendez vos biens , le créancier reprendra en premier lieu ce que vous lu devez personnellement donc 250-150 = 100 . Donc 20 ne suffiront pas à éponger les dettes de l'entreprise (qui a mon avis gonfleront avec les frais de procédure el les interets) De plus est ce que ces biens sont uniquement à vous ? Vous êtes célibataire ?
Peut être serait il temps de se faire conseiller par un avocat expert en droit des entreprises ?
Merci de votre retour.
Oui les biens sont à mon nom uniquement. Je suis marié.